AR PREFECTURE
016-200054047-20200622-2020_06_22_21-DE
Reçu le 26/06/2020

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Excusés-Absents : 01
Délégations : 01

Date de Convocation :
Lundi 15 juin 2020

Date d'affichage :
Lundi 15 juin 2020

Le vingt-deux juin deux mille vingt à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni exceptionnellement à la salle du Moulin en raison des mesures de distanciation liées au virus COVID 19, sur convocation en date du lundi 15 juin 2020, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, M.GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric, M. PAULET Didier, Mme DUMASDELAGE Chantal, Mme DEVAINE Colette, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, Mme LAFONT Cindy, M. LEBRET Hubert, Mme FOURNIER Sylvia, M CHOPY Laurent, Mme FAYET Margot, M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine, M.GAULTIER Tom, Mme MANCEAU Emmanuelle, M.GRAVELLE Alain, Mme SOULAT Séverine, M.DEVAINE Justin, M. FELIX Gaël, Mme LANDREVIE Susanne, M.MILLOTTE Amaury ;

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme BOURDIER Elise

Délégations : Mme BOURDIER Elise à Mme LAFONT Cindy

Secrétaire de séance : M. MILLOTTE Amaury

2020/06/22
N°21

21 - Personnel Communal : Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de personnel entre le Handball Club du Confolentais et la Commune de Confolens

Les collectivités territoriales peuvent, lorsque les besoins du service le justifient, bénéficier de la mise à disposition de personnels de droit privé pour la réalisation d'une mission déterminée qui ne pourrait être menée à bien sans les qualifications techniques spécialisées détenues par ces personnels.

Dans ce cadre, je vous propose de signer une convention entre la commune et l'association du Handball Club du Confolentais afin de mettre à disposition de la Mairie de Confolens un animateur sportif pour la durée mentionnée dans la convention.

De ce fait, il procède à la lecture de la convention de mise à disposition précisant les conditions spécifiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer ladite convention du 1er Septembre 2020 au 31 Août 2021

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 23 juin 2020

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)